

Évolution du contrôle interne face aux enjeux du reporting de durabilité

2024



Shape the future
with confidence

Agenda

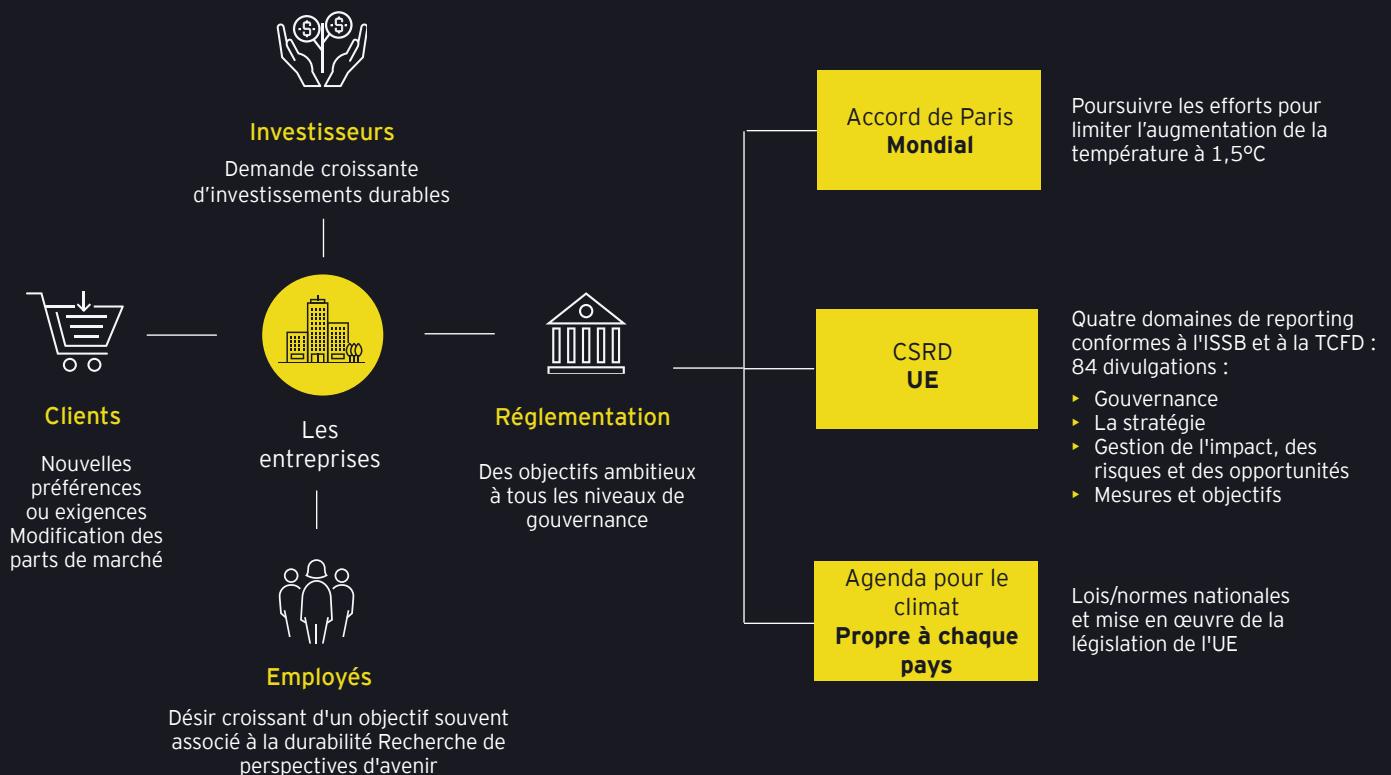
Rappel des points fondamentaux de la CSRD	3
Quels enjeux de contrôle en matière de reporting de durabilité pour la direction financière ?	5
CSRD : quels sont les éléments essentiels de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace ?	6
A quel cadre de référence se rapporter ?	8
Notre proposition d'accompagnement	10

Rappel des points fondamentaux de la CSRD

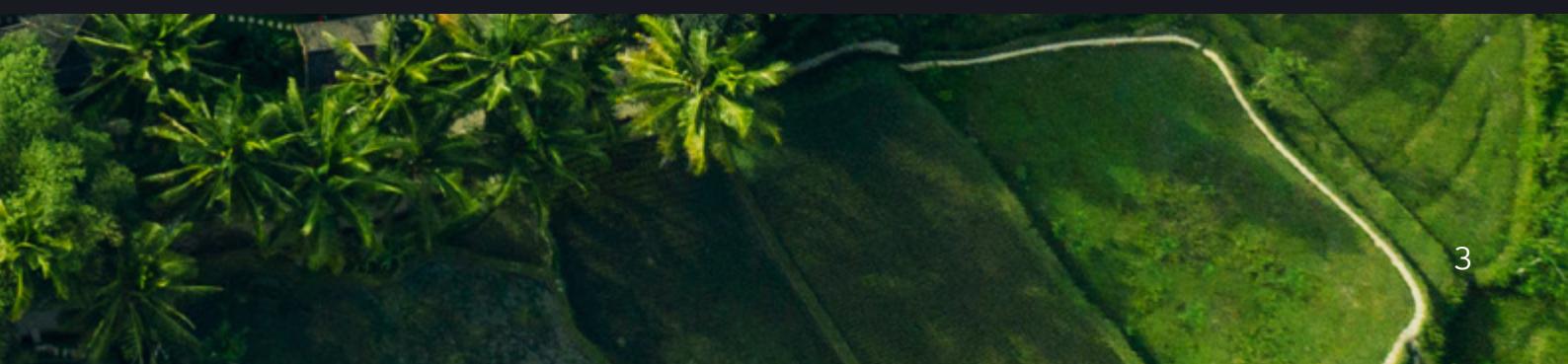
La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est la récente directive proposée par la Commission européenne. Elle a pour ambition de standardiser les informations ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) à publier, afin de garantir une comparabilité optimale entre les différentes entreprises. L'une de ses caractéristiques majeures est l'obligation de faire vérifier les informations ESG publiées par un auditeur indépendant. De plus, elle impose l'adoption d'un format électronique unique pour les rapports de durabilité, simplifiant ainsi l'analyse des données pour toutes les parties prenantes.

Ce nouveau cadre réglementaire nécessite l'initiation de projets internes conséquents, en particulier pour assurer un contrôle interne efficace des données extra-financières de l'entreprise. Un système de contrôle interne ESG performant a pour objectif d'assurer la transparence des processus de reporting et la fiabilité des informations partagées avec les tiers. Il s'agit d'une étape clef dans la mise en conformité avec la CSRD et une garantie de crédibilité pour l'entreprise.

L'environnement réglementaire s'ouvre à la durabilité et modifie les attentes des parties prenantes :



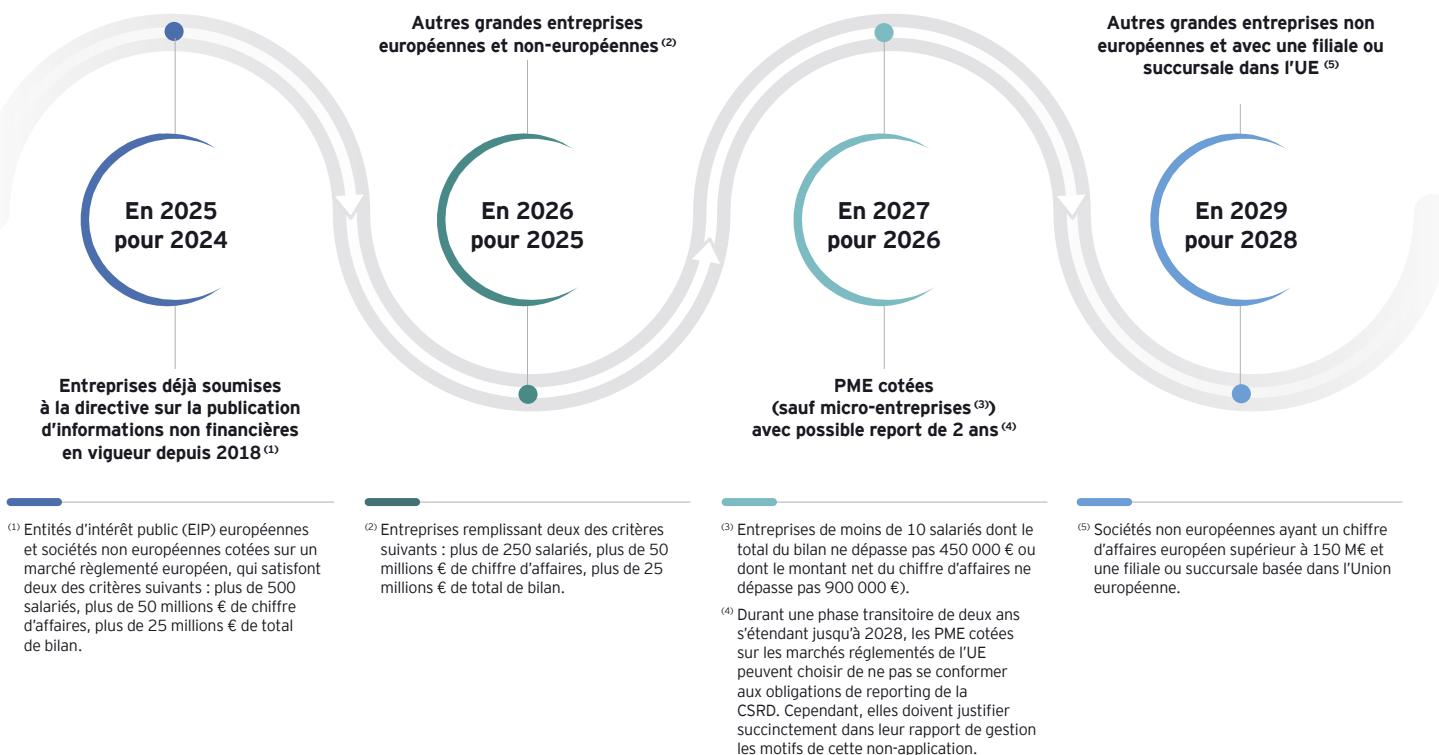
La CSRD fait suite à la précédente directive sur le reporting non financier (NFRD). Cette directive s'inscrit dans le cadre du Green Deal européen et du plan d'actions de l'UE sur la finance durable, qui vise à orienter les capitaux vers des investissements plus durables afin de réaliser la transition vers une économie verte et inclusive.



Questions clés pour un modèle de contrôle interne efficace

- ▶ Quels sont les aspects réglementaires clés de la CSRD à respecter ?
- ▶ Comment répondre aux nouvelles attentes des auditeurs de durabilité ?
- ▶ Comment aligner stratégie de durabilité et exigences CSRD ?
- ▶ Comment nos processus actuels de collecte, de traitement et de reporting des données sont-ils adaptés pour répondre aux exigences de la CSRD ?
- ▶ Existe-t-il déjà des mécanismes de contrôle interne déjà en place ? Lesquels sont à améliorer/mettre en place ?
- ▶ Comment prioriser les indicateurs les plus critiques à mettre en place pour une mise en œuvre progressive ?
- ▶ Quels risques potentiels en cas de non-conformité et comment les prévenir ?
- ▶ Quels outils technologiques pour améliorer notre capacité à récolter, à analyser et à rapporter les informations requises pour la CSRD ?
- ▶ Comment former nos équipes pour comprendre les enjeux de la CSRD et les faire adhérer aux nouveaux processus de contrôle internes ?
- ▶ Comment faciliter le partage d'informations pertinentes et encourager l'implication de tous ?

Calendrier d'application et entreprises concernées



Le contrôle interne joue un rôle important dès les premières étapes du projet de mise en place de la CSRD, lors de l'établissement des processus et systèmes de reporting de durabilité, notamment afin de garantir l'exactitude, la fiabilité et la conformité des informations divulguées pour répondre à ces nouvelles exigences réglementaires.

Quels enjeux de contrôle en matière de reporting de durabilité pour la direction financière ?

Face à l'évolution des exigences en matière de reporting de durabilité, le management joue un rôle clé et doit prendre en considération ces différents éléments lors de la mise en œuvre du projet :



Conformité réglementaire



Institutionnaliser la gouvernance autour de la durabilité



Assurer la fiabilité des données

- ▶ Interpréter les **nouvelles exigences** réglementaires, évaluer leur portée et déterminer comment elles peuvent affecter la gouvernance, les opérations et la stratégie au sein de l'entreprise.
- ▶ Anticiper la mise à jour des directives en vue de s'assurer que toutes les données et **informations requises** soient correctement collectées et communiquées.
- ▶ Adopter un **référentiel adapté de contrôle interne** (ex COSO ESG) et adapter la cartographie des risques groupe en intégrant les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- ▶ Mettre en place une **gouvernance** claire et robuste autour des problématiques de durabilité. Il s'agit de définir clairement les responsabilités, mettre en place des comités adéquats et instaurer une culture de la durabilité à tous les niveaux de l'entreprise.
- ▶ Renforcer le rôle du **comité d'audit** avec une supervision active de la mise en œuvre de la CSRD par l'entreprise.
- ▶ Mettre en œuvre des processus solides de collecte et de validation des données ainsi que des contrôles rigoureux afin de garantir l'**exactitude, l'exhaustivité et l'intégrité** des données communiquées.
- ▶ Évaluer par le biais des auditeurs de durabilité de la conformité de l'entreprise avec les exigences de la CSRD, en vérifiant le respect des obligations de reporting et la précision des informations fournies.



Mettre en lien la performance financière et extra-financière



Impliquer l'ensemble des acteurs de l'entreprise



Adaptation d'une stratégie de communication adaptée

- ▶ Créer une **cohérence** entre les objectifs financiers et extra-financiers de l'entreprise.
- ▶ Développer une compréhension approfondie des liens entre la performance financière de l'entreprise et ses impacts sur l'environnement, la société et la gouvernance.

- ▶ Renforcer les compétences existantes et/ou recruter des spécialistes permettant de répondre à ces nouveaux enjeux, y compris sur les fonctions d'audit et contrôle interne de l'entreprise.
- ▶ Mobiliser les managers et sensibiliser les employés à une **culture du reporting** afin de les sensibiliser aux nouvelles obligations de transparence en matière de durabilité.

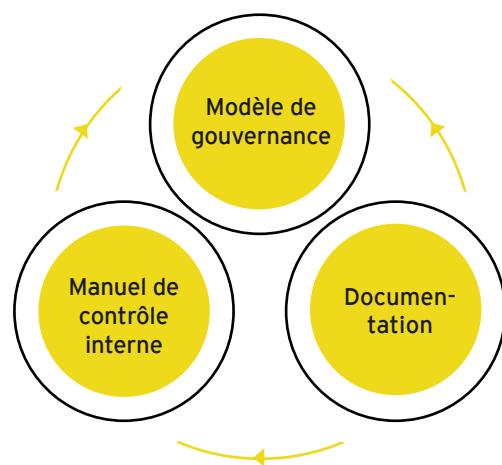
- ▶ Aligner les objectifs de durabilité avec la vision stratégique globale et l'implémenter à tous les niveaux de l'organisation.
- ▶ Faire preuve de **transparence** et intégrer la durabilité dans la stratégie de marque de l'entreprise.
- ▶ Développer une stratégie de **communication** efficace et transparente pour partager leurs performances en matière de durabilité avec les différentes parties prenantes (investisseurs, organismes de réglementation, conseil d'administration, employés...)



CSRD : quels sont les éléments essentiels de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace ?

Les composantes clés d'un modèle de contrôle interne efficace :

- ▶ **Modèle de gouvernance** : mise en place d'une structure de gouvernance appropriée (y compris sur les enjeux liés à la donnée), où les rôles et responsabilités sont clairement définis à tous les niveaux de l'organisation.
- ▶ **Manuel de contrôle interne** : document clé définissant les règles relatives au modèle de contrôle interne du reporting ESG et en détaille le fonctionnement, permettant une mise en œuvre harmonieuse et structurée.
- ▶ **Documentation des processus et mise en application du contrôle interne** : matrices de risques et de contrôles, organigrammes et descriptifs de flux d'activités. Ces documents identifient les contrôles ayant un impact sur l'information non financière et contribuent à la robustesse du cadre de contrôle.



7 étapes essentielles pour mettre en place un cadre de contrôle interne robuste :

1

Déterminer
le champ
d'application

Réaliser un inventaire des indicateurs ESG issus de l'analyse de double matérialité et prioriser ceux qui requièrent une documentation approfondie liée aux processus de reporting et aux mesures de contrôle.

2

Procéder à une
évaluation des
risques

Hiérarchiser les indicateurs ESG et procéder à une évaluation méthodique des risques liés à la durabilité. Acquérir une compréhension homogène des risques associés à chaque indicateur.

4

Renforcer la
documentation des
processus de reporting
ESG déjà existants

Documenter de manière exhaustive les politiques et procédures qui soutiennent la collecte, la vérification et la communication des données de durabilité.

3

Réaliser un état
des lieux

Documenter les risques et contrôles actuels relatifs aux indicateurs ESG. Etablir un plan stratégique en conséquence pour améliorer l'environnement de contrôle sur la base d'une analyse des principaux écarts, avec un accent particulier sur la qualité des données : l'existence, l'exactitude et l'exhaustivité.

5

Conception
des contrôles
complémentaires

Sur la base des risques identifiés et évalués définir des contrôles cibles sur les processus de reporting de chaque KPI (ou par groupement de KPI).

6

Renforcer le cadre
de gouvernance des
contrôles

Clarifier les rôles et responsabilités par la restructuration d'un modèle de gouvernance adapté à communiquer en interne.

7

Présenter régulièrement
des rapports dédiés
au management et au
comité d'audit

Surveiller continuellement l'efficacité des contrôles internes via des audits réguliers et des révisions. Ces rapports doivent fournir un aperçu clair et précis de la performance ESG, des risques associés, des mesures de contrôle mises en place et des éventuelles lacunes identifiées,

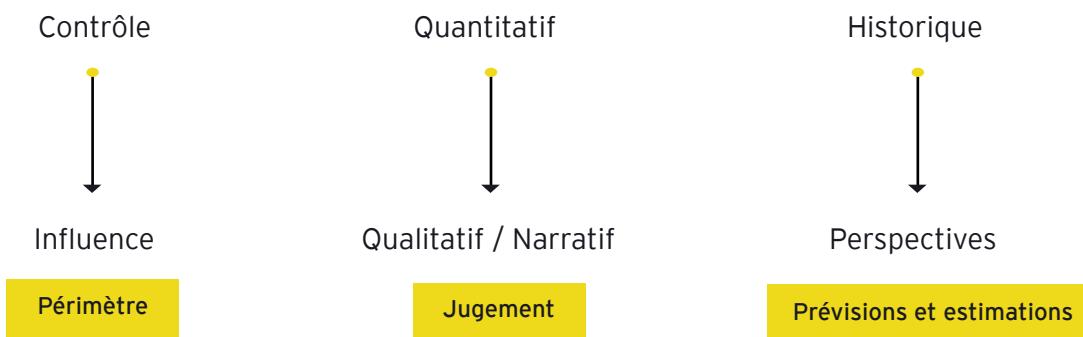


A quel cadre de référence se rapporter ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur modèle de contrôle interne, les entreprises peuvent se référer au rapport COSO- « Internal Control Over Sustainability Reporting » (ICSR), publié en mars 2023. Ce document clé propose des méthodes et applications pratiques précieuses pour les organisations, les aidant à concevoir, développer et entretenir des systèmes de contrôle interne performants et efficaces, dédiés à la supervision des rapports financiers.

Ce cadre de référence fournit aux entreprises une structure pour l'élaboration d'un système de contrôle interne qui non seulement répond aux impératifs de la CSRD mais qui aspire également à établir un mécanisme de reporting de durabilité solide et authentifié, répondant ainsi aux attentes croissantes des parties prenantes pour une gouvernance d'entreprise responsable.

Trois caractéristiques du Reporting ESG diffèrent du Reporting financier :



L'ICSR adapte les principes établis du COSO ICFR (Internal Control over Financial Reporting) au domaine émergent du reporting de durabilité, en intégrant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au cœur des processus de contrôle interne. Il souligne 5 composants clés dans la mise en place d'un système de contrôle fiable des reporting extra-financiers :

- Environnement de contrôle : l'entreprise s'engage en faveur de l'intégrité en déclarant sa raison d'être
- Evaluation des risques : identification et analyse des risques pouvant affecter la réalisation des objectifs.
- Information et communication : veiller à ce que l'information pertinente soit identifiée, capturée et communiquée en temps voulu.
- Activités de contrôle : mettre l'accent sur les processus et les contrôles de reporting.
- Supervision des activités : s'assurer de la mise en place effective des activités de contrôles.

Opinion d'audit requis pour la CSRD

La CSRD requiert une assurance modérée par un tiers indépendant pour tout rapport de durabilité publié. L'assurance raisonnable pourrait devenir obligatoire après que la Commission aura évalué sa faisabilité pour les auditeurs et les entreprises (au plus tard le 1er octobre 2028).

La Commission européenne est habilitée à adopter, au moyen d'actes délégués, des normes d'assurance limitées avant le 1^{er} octobre 2026.

1

La mise en œuvre d'un processus établi dans une perspective de « double matérialité » permettant d'identifier, de collecter et de vérifier les informations à publier.

3

La conformité avec l'exigence de balisage de l'information (une nouvelle taxonomie digitale par acte délégué sera définie).

Dans l'intervalle, les États membres peuvent appliquer des normes, des procédures ou des exigences nationales en matière d'assurance. Ainsi, dans son Avis technique de juillet 2023, le Haut conseil du commissariat aux comptes (aujourd'hui H2A, Haute autorité de l'audit) demande aux auditeurs de durabilité que les travaux de vérification couvrent :

2

La conformité de l'information en matière de durabilité avec les exigences de la directive 2013/34UE, y compris avec les normes ESRS (détermination par l'entreprise des informations à publier selon ces normes).

4

Le respect des exigences de publication des informations de « Taxonomie » (Art. 8 du Règlement 2020/852) (émission d'une assurance contraire aux revues de cohérence actuelles).

Le contrôle interne doit s'adapter à ce contexte réglementaire et permettre de publier une information fiable traçable et auditable, aussi bien sur les éléments quantitatifs que qualitatifs.

Documents clés



- ▶ Inventaire des indicateurs ESG actuels et attendus
- ▶ Fiche technique par Indicateur clé / KPI



- ▶ Cartographie, univers et fiches de risques



- ▶ Narratifs &
- ▶ Flowchart des processus de reporting ESG



- ▶ Diagnostic de maturité COSO - ICSR
- ▶ Matrice des risques et contrôles



- ▶ Plan de remédiation
- ▶ Roadmap associée



- ▶ Matrice RACI

Notre proposition d'accompagnement : une équipe pluridisciplinaire possédant des compétences techniques et sectorielles indissociables

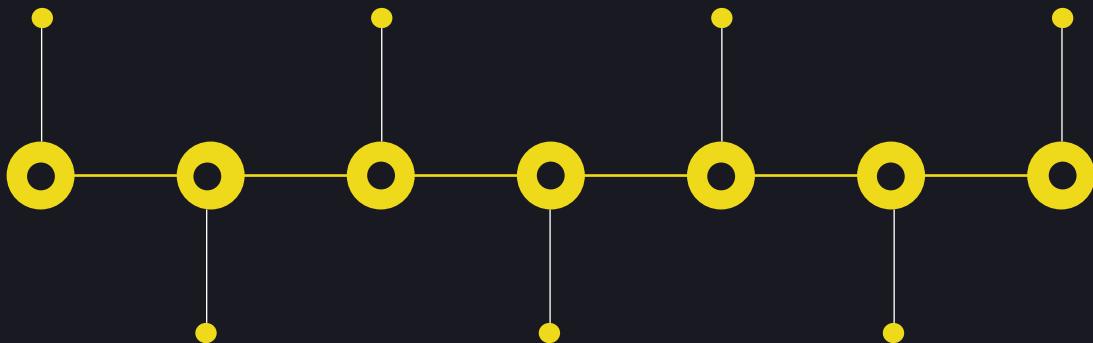
L'équipe EY & Associés possède une expertise reconnue dans l'élaboration de reporting de durabilité et l'établissement de leur cadre de contrôle associé. Notre équipe en France, forte d'une expérience avérée et composée de spécialistes en finance, contrôle interne et développement durable dotés de compétences complémentaires, excelle dans la mise en place de reporting en matière de RSE. Nous maîtrisons intégralement la construction d'un environnement de gouvernance et de contrôle interne robuste, ainsi que le déploiement d'outils à la hauteur de la fiabilité et de la maturité exigées par les normes de la CSDR.

Une méthodologie éprouvée appuyée par une veille permanente

Une expertise incontestable en matière de **processus et d'audit financier / extra-financier**, en tant que cabinet d'audit et de conseil

Une compréhension fine des **enjeux de chaque secteur d'activité**, favorisant l'adaptation efficiente des démarches

Des publications régulières d'**études, d'articles** et organisation d'**événements** sur la CSDR, sur le reporting de durabilité et plus largement sur le secteur de l'audit interne



Une démarche privilégiant le **transfert de compétences et l'appropriation du savoir-faire** par vos équipes

Un développement d'**outils numériques** et de **bases de données** pour soutenir le parcours de conformité CSDR de ses clients :

- ESG suite : une solution complète pour fournir tous les éléments nécessaires à la conformité ESG
- EY CAP : module risques physiques

Une expérience avérée dans le **design et la mise en œuvre** de processus de contrôles sur le reporting de durabilité d'entreprises cotées et non cotées

EY contribue aux groupes de travail sur la CSDR de l'élaboration du cadre du futur rapport extra-financier et à son application pour les entreprises :

EY assure une veille réglementaire active des enjeux de durabilités et contribue à des analyses approfondies des enjeux de durabilité. Cette démarche se concrétise également par la publication régulière d'**études détaillées**, telles que :

- Panorama EY de la Gouvernance
- Etude SBF 120 avec le MEDEF
- Panorama de la Biodiversité

Participation active d'EY aux groupes de travail de haut niveau sur la CSDR et les ESRS :

- Au niveau national français par l'intermédiaire de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) ;
- Au niveau européen par le biais de l'organisation professionnelle Accountancy Europe.

Contacts



Béatrice Belle

Associée - Financial accounting
& advisory services
EY & Associés
+33 6 74 57 72 06
beatrice.belle@fr.ey.com



Anne Brouand

Associée - Financial accounting
& advisory services
EY & Associés
+33 7 78 87 30 47
anne.brouand@fr.ey.com



Thibaud Wieder

Associé - Financial accounting
& advisory services
EY & Associés
+33 6 62 76 66 06
thibaud.wieder@ey.com



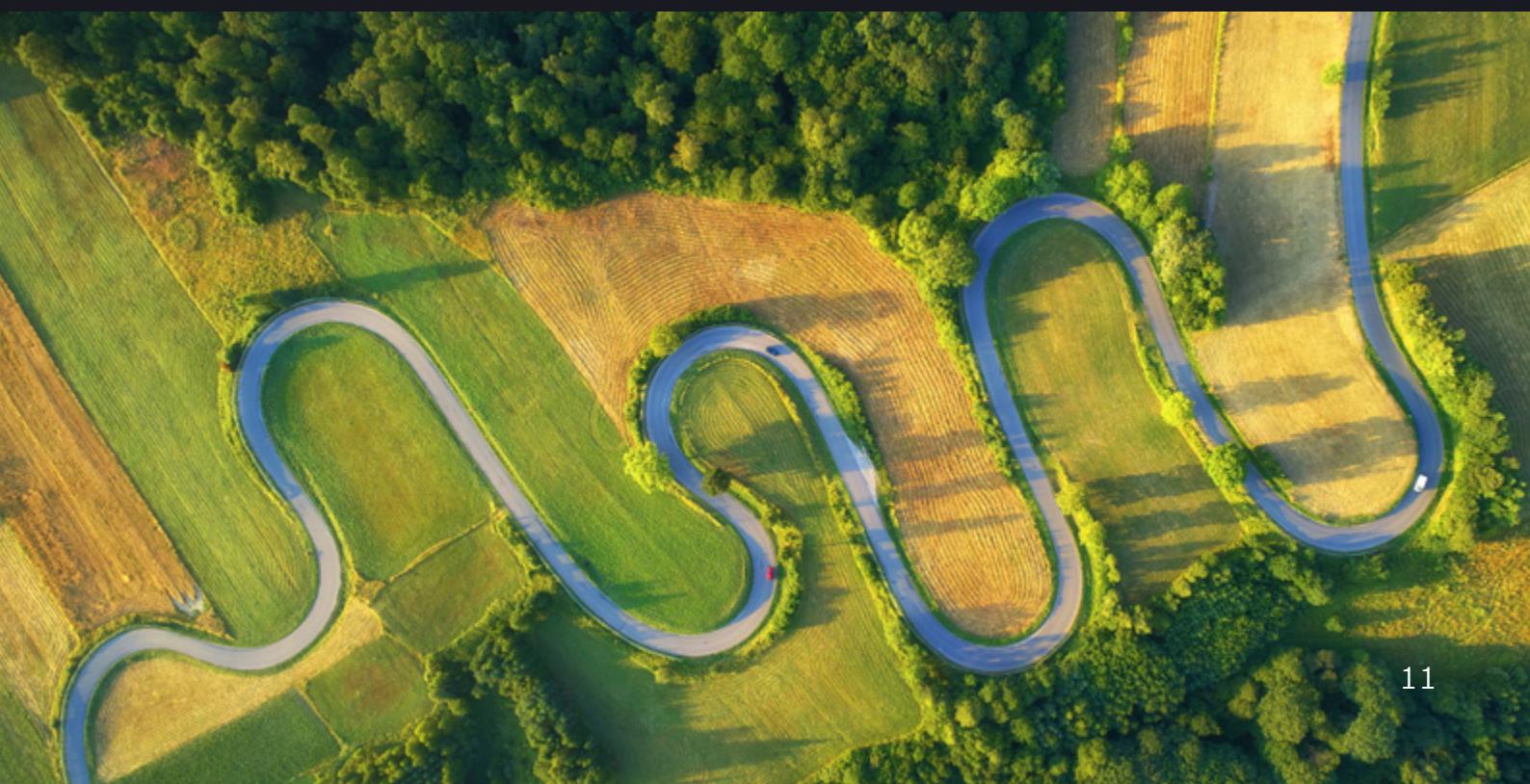
Vincent Gauthier

Associé - Financial accounting
& advisory services
EY & Associés
+33 7 78 20 02 48
vincent.gauthier@fr.ey.com



Pierre-Edouard Pouteau

Associé - Financial accounting
& advisory services
EY & Associés
+33 6 64 85 90 41
pierre.edouard.pouteau@fr.ey.com



La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2024 EY & Associés.
Tous droits réservés.

Studio BMC France - 2405BMC087
SCORE N° 2024-040
ED None

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr

